

**Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.**

**États financiers**

**31 décembre 2025**

Projet



Villeneuve  
Gagné  
Stébenne  
Proulx Inc.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## États financiers

31 décembre 2025

Projet

### Table des matières

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9 - 11
Flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13 - 28



585, boul. Jacques-Cartier Nord  
Sherbrooke (Québec) J1J 3A3  
Tél. : 819-822-4221 Fax.: 819-822-3027

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Aux administrateurs de  
Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Dans le cadre de notre audit des états financiers, nous avons utilisé le relevé du courtier à la date de fin d'exercice afin de corroborer la juste valeur des placements au 31 décembre 2025. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés d'autres sources indépendantes pour corroborer les informations obtenues par le relevé du courtier. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers n'ont pas été déterminées. Par conséquent, nous avons exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 en raison des incidences possibles de ce manque d'éléments probants.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisances, l'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 décembre 2025. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers terminé le 31 décembre 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Villeneuve Gagné Stébenne Proulx Inc.**

**Par Sébastien Proulx, CPA auditeur**

Sherbrooke (Québec)

Le

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Fonds d'administration \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds d'acquisition \$	2025 Total \$	2024 Total \$
<b>Produits</b>					
Subventions (note 3)	521 770	-	-	521 770	554 034
Activités					
- Droits d'entrée	71 324	-	-	71 324	47 996
- Levées de fonds	251 083	-	-	251 083	185 773
- Ventes d'articles	32 924	-	-	32 924	11 955
Animation et autres produits	59 671	-	-	59 671	24 829
Commandites	31 656	-	-	31 656	35 344
Don de la Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.	-	-	-	-	29 755
Dons	36 125	-	-	36 125	30 935
Droits d'adhésion	14 113	-	-	14 113	3 901
Événements et expositions	885	-	-	885	11
Dividendes réinvestis	-	3 739	-	3 739	8 021
Revenus de placements	-	16 339	-	16 339	12 901
Gain sur cession de placements	-	52 106	-	52 106	37 845
Augmentation de la valeur des placements	-	18 448	-	18 448	63 758
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	69 755	-	69 755	70 965
	<b>1 019 551</b>	<b>160 387</b>	<b>-</b>	<b>1 179 938</b>	<b>1 118 023</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Fonds d'administration \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds d'acquisition \$	2025 Total \$	2024 Total \$
<b>Charges</b>					
Salaires et avantages sociaux	590 773	-	-	590 773	612 024
Activités muséologiques	95 639	-	-	95 639	120 429
Adhésion, congrès et représentation	6 155	-	-	6 155	5 144
Assurances	24 149	-	-	24 149	22 788
Coût des marchandises vendues	26 903	-	-	26 903	10 337
Électricité	65 676	-	-	65 676	52 920
Entretien et réparations					
- bâtisse	55 240	-	-	55 240	40 175
- système informatique	29 381	-	-	29 381	16 768
Formation	2 630	-	-	2 630	2 079
Frais d'événements	2 380	-	-	2 380	2 405
Frais de développement	482	-	-	482	837
Frais liés aux levées de fonds	60 603	-	-	60 603	58 933
Intérêts et frais bancaires	14 934	125	-	15 059	11 970
Intérêts sur la dette à long terme	21 692	-	-	21 692	25 268
Location d'équipements	1 826	-	-	1 826	1 518
Papeterie et frais de bureau	16 564	-	-	16 564	4 859
Publicité	40 125	-	-	40 125	40 384
Services professionnels	18 549	-	-	18 549	11 599
Taxes et permis	29 925	-	-	29 925	18 775
Télécommunications	5 196	-	-	5 196	5 846
Transport	676	-	-	676	501
Amortissement des immobilisations corporelles	-	99 335	-	99 335	99 989
Amortissement des actifs incorporels	-	1 474	-	1 474	1 474
	<u>1 109 498</u>	<u>100 934</u>	<u>-</u>	<u>1 210 432</u>	<u>1 167 022</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<u>(89 947)</u>	<u>59 453</u>	<u>-</u>	<u>(30 494)</u>	<u>(48 999)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.**

**Évolution de l'actif net**

**Exercice terminé le 31 décembre 2025**

	Fonds d'administration \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds d'acquisition \$	2025 Total \$	2024 Total \$
<b>Solde au début</b>	(791 288)	2 088 692	13 290 698	14 588 102	12 935 601
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(89 947)	59 453	-	(30 494)	(48 999)
Apports sous forme de dons	-	-	460 987	460 987	1 701 500
Virements interfonds (note 4)	<u>(33 728)</u>	<u>33 728</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u><u>(914 963)</u></u>	<u><u>2 181 873</u></u>	<u><u>13 751 685</u></u>	<u><u>15 018 595</u></u>	<u><u>14 588 102</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Bilan

31 décembre 2025

	Fonds d'administration \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds d'acquisition \$	2025 Total \$	2024 Total \$
<b>Actif</b>					
Actif à court terme					
Encaisse	229 636	-	-	229 636	154 552
Débiteurs (note 5)	64 326	-	-	64 326	55 162
Somme à recevoir du fonds d'administration, sans intérêts	-	999 116	-	-	-
Sommes à recevoir de la Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc., sans intérêts	3 538	-	-	3 538	-
Stocks	2 049	-	-	2 049	6 090
Frais payés d'avance	11 032	-	-	11 032	19 627
	<b>310 581</b>	<b>999 116</b>	-	<b>310 581</b>	235 431
Subvention à recevoir à long terme (note 7)	286 998	-	-	286 998	371 724
Placements à long terme (note 8)	-	986 455	-	986 455	1 085 427
Oeuvres d'art (note 9)	-	-	13 751 685	13 751 685	13 290 698
Immobilisations corporelles (note 10)	-	993 208	-	993 208	1 061 320
Actifs incorporels (note 11)	-	9 916	-	9 916	11 390
	<b>597 579</b>	<b>2 988 695</b>	<b>13 751 685</b>	<b>16 338 843</b>	<b>16 055 990</b>

Au nom du conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Bilan

31 décembre 2025

	Fonds d'administration \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds d'acquisition \$	2025 Total \$	2024 Total \$
<b>Passif</b>					
Passif à court terme					
Créiteurs ( <b>note 13</b> )	95 473	-	-	95 473	104 912
Revenus reportés	17 415	-	-	17 415	13 599
Somme à payer au fonds d'immobilisations, sans intérêts	999 116	-	-	-	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice ( <b>note 14</b> )	87 306	-	-	87 306	82 244
Apports reportés ( <b>note 15</b> )	70 576	-	-	70 576	71 540
	1 269 886	-	-	270 770	272 295
Dette à long terme ( <b>note 14</b> )	242 656	-	-	242 656	329 891
Apports reportés ( <b>note 15</b> )	-	806 822	-	806 822	865 702
	1 512 542	806 822	-	1 320 248	1 467 888

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Bilan

31 décembre 2025

	Fonds d'administration \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds d'acquisition \$	2025 Total \$	2024 Total \$
<b>Actif net</b>					
Investi en oeuvres d'art	-	-	13 751 685	13 751 685	13 290 698
Investi en immobilisations corporelles	-	2 181 873	-	2 181 873	2 088 692
Non grevé d'affectations	<u>(914 963)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(914 963)</u>	<u>(791 288)</u>
	<u>(914 963)</u>	<u>2 181 873</u>	<u>13 751 685</u>	<u>15 018 595</u>	<u>14 588 102</u>
	<u>597 579</u>	<u>2 988 695</u>	<u>13 751 685</u>	<u>16 338 843</u>	<u>16 055 990</u>

Projet

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025 \$	2024 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(30 494)	(48 999)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(69 755)	(70 965)
Amortissement des immobilisations corporelles	99 335	99 989
Amortissement des actifs incorporels	1 474	1 474
Revenus de placements réinvestis	(16 339)	(12 901)
Dividendes réinvestis	(3 739)	(8 021)
Gain sur cession de placements réinvestis	(52 106)	(37 845)
Variation de la valeur des placements	(18 448)	(63 758)
	(90 072)	(141 026)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 16)	81 612	118 767
	(8 460)	(22 259)
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation des sommes à recevoir	(3 538)	-
Encaissement de placements	189 604	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(31 223)	(62 909)
	154 843	(62 909)
<b>Activités de financement</b>		
Variation de l'emprunt bancaire	-	(451 500)
Diminution de la dette à long terme	(82 174)	(39 365)
Augmentation de la dette à long terme	-	451 500
Augmentation des apports reportés	10 875	-
	(71 299)	(39 365)
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>75 084</b>	<b>(124 533)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>154 552</b>	<b>279 085</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>229 636</b>	<b>154 552</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**1. Statuts constitutifs et nature des activités**

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et opère un musée à Sherbrooke. Le Musée est un organisme enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté de l'impôt sur le revenu. L'organisme établit et assure le fonctionnement du Musée des beaux-arts de Sherbrooke, acquiert et expose des oeuvres d'art et promeut de toutes les manières la culture et les beaux-arts.

**2. Principales méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la valeur nette de réalisation des stocks, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et des frais courus.

**Comptabilité par fonds**

L'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. Aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information, les ressources sont réparties entre les fonds selon les activités ou les objectifs spécifiés suivants :

Le fonds d'administration reflète les activités de fonctionnement de l'organisme.

Le fonds d'immobilisations identifie le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels acquis par l'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. ainsi que les passifs et les apports reportés liés à ces immobilisations corporelles et ces actifs incorporels. Il représente également les fonds recueillis et affectés dans le cadre du projet d'agrandissement du Musée.

Le fonds d'acquisition rend compte des dons d'oeuvres d'art et leurs encadrements et des dons en espèces destinés à l'acquisition d'oeuvres d'art.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Constatation des produits**

L'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés au remboursement d'une dette contractée pour financer l'acquisition d'une immobilisation corporelle ou d'un actif incorporel sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle utilisée pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les apports d'oeuvres d'arts sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de droits d'entrée, de levées de fonds, de ventes d'articles, d'animation, de commandites, de dons, d'événements, d'expositions et les autres produits sont comptabilisés aux résultats lorsque le revenu est gagné, que le montant est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de droits d'adhésion sont constatés sur la durée d'adhésion.

Les revenus de placements comprennent les revenus d'intérêts. Les revenus de placements, le gain sur cession de placements, les dividendes réinvestis sont comptabilisés aux résultats lorsque le revenu est gagné, que le montant est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### **Stocks**

Les stocks comprennent diverses créations d'artistes et d'artisans québécois. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation à l'aide de la méthode du coût propre. Le coût comprend le coût d'acquisition ainsi que les frais engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils doivent se trouver.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Bâtisse	Amortissement linéaire	40 ans
Enseigne	Amortissement dégressif	20 %
Équipements muséologiques et encadrements	Amortissement dégressif	20 %
Mobilier et équipements	Amortissement dégressif	20 %
Système informatique	Amortissement dégressif	20 %

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels, constitués des logiciels, sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

### Accords d'infonaugique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonaugique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonaugique, l'organisme a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification. Elle détermine donc si la composante logicielle de l'accord constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service (toute composante logicielle de l'accord qui ne répond pas à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel est un logiciel-service).

Lorsque la composante logicielle de l'accord d'infonaugique constitue un actif incorporel logiciel, l'organisme comptabilise la composante logicielle en tant qu'actif incorporel. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel en vue de son utilisation prévue, l'organisme les inscrit dans le coût de l'actif incorporel logiciel. Les actifs incorporels sont évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute réduction de valeur dont ils ont fait l'objet. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui ne sont pas directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel logiciel sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### **Apports reçus sous forme de biens et de services**

Les bénévoles consacrent environ 2 500 heures par année pour aider l'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. à assurer la prestation de ses services. De plus, le Musée reçoit aussi des dons sous forme de biens afin de l'appuyer dans ses activités tel que l'encan annuel. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens et de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### **Collection d'oeuvres d'art**

La collection d'oeuvre d'art du Musée se compose de toiles, d'estampes, de sculptures et de photographies. Cette collection est comptabilisée au coût. Les oeuvres d'arts reçues à titre de don sont comptabilisées à la juste valeur, fondée sur des rapports d'expertise effectués par des tiers, à la date où les dons ont été reçus. La collection d'oeuvres d'art transférée le 1er octobre 1988 à l'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. est comptabilisée à la valeur nette comptable à laquelle elle était inscrite dans les livres de l'auteur du transfert. Cette valeur représente la juste valeur à la date où l'auteur du transfert l'avait reçue par voie de donation. Les oeuvres d'art ne sont pas amorties et aucune dépréciation de la collection n'est à prévoir à moins qu'un cas exceptionnel tel qu'un sinistre ne se produise. Dans un tel cas, la collection devrait faire l'objet d'une réévaluation.

### **Présentation de la fondation contrôlée**

La Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc., qui est contrôlée par le Musée, n'est pas consolidée dans les états financiers de l'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements à Fondation du Grand Montréal et à Desjardins Gestion de patrimoine, Valeurs mobilières.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instrument financiers (suite)

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### 3. Subventions

	2025	2024
	\$	\$
<b>Fonds d'administration</b>		
Fonctionnement		
- Municipal - Ville de Sherbrooke	128 119	124 994
- Provincial - Ministère de la Culture et des Communications du Québec	291 162	294 524
Projets		
- Municipal - Ville de Sherbrooke	48 374	35 057
- Gratuité du dimanche	10 991	56 816
- Campagne de promotion touristique	8 328	-
- Neurodiversité : l'art contre l'exclusion	3 945	15 781
Subventions salariales		
- Fédéral	<u>30 851</u>	<u>26 862</u>
	<u>521 770</u>	<u>554 034</u>

### 4. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 17 529 \$ a été transféré du fonds d'administration au fonds d'immobilisations pour l'acquisition de mobilier et d'équipements et pour l'amélioration de la bâtisse de 27 074 \$. Une somme de 10 875 \$ a été encaissée dans le fonds d'administration en liens avec une subvention du fonds d'immobilisations.

## Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

### Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

#### 5. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients	40 699	7 299
Subventions	16 758	38 859
Taxes à la consommation	<u>6 869</u>	<u>9 004</u>
	<u><u>64 326</u></u>	<u><u>55 162</u></u>

#### 6. Inventaires d'oeuvres d'art non comptabilisés

Le MBAS reçoit, dans le cadre de ses activités, de nombreux dons d'œuvres d'art provenant d'artistes et de donateurs souhaitant soutenir sa mission. Bien que des reçus fiscaux soient émis pour les œuvres reçues, à la suite d'une évaluation effectuée par un évaluateur indépendant, la direction estime que la valeur de revente de ces œuvres ne peut être raisonnablement déterminée à des fins de comptabilisation.

Les œuvres d'art reçues sont destinées à être vendues dans le cadre d'activités de levée de fonds. Le prix de vente final obtenu lors de ces activités des levée de fonds est hautement variable et dépend de multiples facteurs, notamment l'intérêt des acheteurs, le contexte de l'événement et les conditions du marché au moment de la vente. Par conséquent, les montants réalisés lors des ventes peuvent différer de façon significative des valeurs établies lors des évaluations préalables servant à l'émission des reçus fiscaux.

En raison de cette volatilité et de l'incapacité d'estimer de façon fiable la valeur de revente des œuvres il n'est pas possible de déterminer raisonnablement la juste valeur de ces apports d'œuvres d'art au moment de leur réception. En conséquence, les œuvres d'art reçues à titre de dons destinées aux activités de levée de fonds au cours de l'exercice n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers.

Au 31 décembre 2025, le MBAS détenait environ 95 œuvres d'art reçues à titre de dons et destinées aux activités de levée de fonds non comptabilisées.

## 7. Subvention à recevoir à long terme

Dans le cadre du programme Aide aux immobilisations, le Ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec s'engage à verser au Musée une aide financière, jusqu'à concurrence de 451 500 \$ ne pouvant excéder 70 % du montant des dépenses admissibles du programme, afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet intitulé Maintien des actifs - Réfection d'enveloppe et remplacement d'équipements de contrôle.

L'aide financière est versée par le remboursement du capital et des intérêts à l'institution financière prêteuse, conformément au contrat d'emprunt entre le Musée et le Ministère. L'emprunt lié à cette aide financière a été déboursé en janvier 2024.

La subvention à recevoir correspond au solde de l'emprunt qui sera remboursé par cette subvention et qui a déjà été utilisé dans le cadre des travaux.

## 8. Placements à long terme

	2025 \$	2024 \$
Fondation du Grand Montréal	986 455	899 572
Desjardins Gestion de patrimoine, Valeurs mobilières	-	185 855
	<u>986 455</u>	<u>1 085 427</u>

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

### 9. Collection d'oeuvres d'art

La collection du MBAS regroupe principalement des œuvres d'artistes québécois ainsi que des œuvres des autres provinces canadiennes, d'artistes américains et européens. Aujourd'hui, le MBAS conserve près de 4 800 œuvres réalisées par plus de 850 artistes : allant des toiles aux estampes, sculptures et photographie. Un peu moins de la moitié de ce nombre est attestée bien culturel par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC).

De cette quantité d'œuvres, on retrouve un fonds photographique de quelques 430 œuvres en plus d'approximativement 500 œuvres sur toile et 532 sculptures.

Au cours de l'exercice, des œuvres d'art ont été sélectionnées par le comité d'acquisition. La valeur des acquisitions sous forme de dons en nature totalise un montant de 460 987\$ pour l'année en cours. Malgré le moratoire, le comité d'acquisition accepte des œuvres d'art de valeur importante à sa collection et qui représente un manque au sein de notre collection.

Malgré le moratoire, le comité d'acquisition accepte des œuvres d'art de valeur importante à sa collection.

### 10. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	78 081	-	78 081	78 081
Bâtisse	2 856 135	2 059 256	796 879	854 455
Enseigne	6 964	6 930	34	43
Équipements muséologiques et encadrements	84 936	83 344	1 592	1 990
Mobilier et équipements	299 922	211 528	88 394	91 466
Système informatique	81 353	53 125	28 228	35 285
	<u>3 407 391</u>	<u>2 414 183</u>	<u>993 208</u>	<u>1 061 320</u>

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 2025

### 11. Actifs incorporels

	2025		2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Logiciels	<u>14 735</u>	<u>4 819</u>	<u>9 916</u>
			<u>11 390</u>

### 12. Emprunts bancaires

Un emprunt bancaire au taux préférentiel plus 0.0 %, taux effectif de 4.45 %, qui représente le solde de la marge de crédit, est garanti par une hypothèque immobilière, par les créances et par les subventions à recevoir d'une valeur comptable de 1 226 285 \$ pour un montant autorisé de 1 \$ et est renouvelable en juin 2026. Cette marge de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2025 tout comme au 31 décembre 2024.

Un emprunt bancaire au taux préférentiel plus 0.5 %, taux effectif de 4.95 %, qui représente le solde de la marge de crédit, est garanti par une hypothèque immobilière, par les créances et par les subventions à recevoir d'une valeur comptable de 1 226 285 \$ pour un montant autorisé de 150 000 \$ et est renouvelable en juin 2026. Cette marge de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2025 tout comme au 31 décembre 2024.

### 13. Créditeurs

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs	32 897	45 797
Salaires et vacances	35 365	40 867
Déductions à la source	387	6 689
Intérêts courus	9 279	11 559
Frais courus	<u>17 545</u>	<u>-</u>
	<u>95 473</u>	<u>104 912</u>

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

### 14. Dette à long terme

	2025 \$	2024 \$
Emprunt, Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke, contracté en janvier 2024, d'un montant original de 451 500 \$, remboursable par des versements semestriels de 53 073 \$ incluant capital et intérêts au taux de 6.03 %, échéant en janvier 2029	329 962	412 135
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>87 306</u>	<u>82 244</u>
	<u><b>242 656</b></u>	<u><b>329 891</b></u>

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	87 306
2027	92 718
2028	98 458
2029	51 480

**Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.****Notes complémentaires****31 décembre 2025****15. Apports reportés**

	<b>Provincial et municipal</b>	<b>Fondation et autres</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Fonds d'administration</b>				
Solde au début	69 626	1 914	71 540	65 925
Montants encaissés	483 298	20 797	504 095	520 789
Montants constatés à titre de produits	(500 973)	(20 844)	(521 817)	(554 033)
Montants à recevoir	<u>16 758</u>	<u>-</u>	<u>16 758</u>	<u>38 859</u>
	<u>68 710</u>	<u>1 867</u>	70 576	71 540
Apports reportés à court terme			<u>(70 576)</u>	<u>(71 540)</u>
Solde à la fin			<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Fonds d'immobilisations</b>				
Solde au début			865 702	936 666
Montant encaissé			10 875	-
Amortissement			<u>(69 755)</u>	<u>(70 965)</u>
Solde à la fin*			<u>806 822</u>	<u>865 702</u>
			<u>865 702</u>	<u>865 702</u>

\* Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et les apports affectés à la rénovation du Musée.

## Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

### Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

#### 16. Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs	(9 164)	60 423
Stocks	4 041	2 410
Frais payés d'avance	8 595	(3 651)
Créditeurs	(9 439)	5 541
Subvention à recevoir	84 727	77 243
Revenus reportés	3 816	941
Sommes à payer	-	(29 755)
Apports reportés	(964)	5 615
	<u>81 612</u>	<u>118 767</u>

#### 17. Transactions sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des dons d'oeuvres d'art pour un montant de 460 987 \$ (2024 : 1 701 000 \$). De plus, l'organisme a constaté une diminution de la valeur des placements pour un montant total de (98 972 \$) (2024 : 122 525 \$).

#### 18. Accords d'infonuagique

Les montants comptabilisés en charges liés aux accords d'infonuagique s'élèvent à 1 854 \$ (2024 : 1 665 \$) et 4 027 \$ (2024 : 3 367 \$). Ces charges sont présentées sous la rubrique " Activités muséologiques " et " Entretien et réparations - système informatique " à l'état des résultats.

# Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

## Notes complémentaires

31 décembre 2025

---

### 19. Organisme sous contrôle commun

Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

La Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc., ci après la " Fondation ", est considérée, à des fins comptables, comme un organisme contrôlé par le Musée puisque les objectifs de la Fondation s'intègre à ceux du Musée de sorte que les deux organismes ont des objectifs communs et qu'ils coordonnent leurs plans d'action. De plus, un administrateur du Musée est membre du conseil d'administration de la Fondation et la directrice du Musée assiste aux réunions du conseil d'administration de la Fondation à titre d'invitée. Ces personnes exercent une influence notable sur les politiques stratégiques de chacun des organismes.

La Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et a pour mission d'apporter une aide financière au Musée en recueillant et administrant des fonds. De plus, la Fondation doit utiliser ses ressources à des fins éducationnelles et charitables et plus particulièrement au bénéfice de l'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc.

Au 31 décembre 2025, le Musée a des avances à la Fondation d'un montant de 3 062 \$ (2024 : - \$). Ce montant découle du fait que le Musée paie certaines factures de la Fondation étant donnée les liquidités restreintes de la Fondation.

Ces avances sont comptabilisées au coût.

Les états financiers de la Fondation du Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. s'étendait du 1er octobre au 30 septembre, il a été déterminé par le conseil d'administration de changer la fin d'année de la Fondation afin de mettre la même date que le Musée. La portion de 2025 compte donc 15 mois et se résumant comme suit :

	<b>31 décembre 2025</b>	<b>30 septembre 2024</b>
	\$	\$
<b>Bilan</b>		
Actif	17 507	17 536
Passif	3 538	39
Actif net	<u>13 969</u>	<u>17 497</u>
<b>Résultats</b>		
Charges	<u>(3 528)</u>	<u>(32 451)</u>
<b>Flux de trésorerie</b>		
Activités de fonctionnement	<u>(81)</u>	<u>(150)</u>

## **20. Instruments financiers**

### **Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

#### **Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dans un fonds d'investissement à Fondation du Grand Montréal.

**21. Dépendance économique**

L'organisme Musée des beaux-arts de Sherbrooke Inc. reçoit des subventions du Ministre de la Culture et des Communications pour le programme d'Aide au fonctionnement pour les institutions muséales ainsi que pour certains projets spéciaux. Ces subventions au montant de 306 098 \$ (2024 : 367 121 \$) représentent une proportion importante de ses produits, soit 25.94 % (2024 : 32.8 %).

**22. Comparaison des états financiers**

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

Projet